

Bruno FUCHS – Député MODEM du Haut-Rhin

Adoption de la proposition de loi sur les langues régionales à l'Assemblée : un acte de reconquête de notre identité alsacienne

Le 8 avril 2021 – La proposition de loi sur la protection patrimoniale des langues régionales a été adoptée en deuxième lecture à l'Assemblée ce jeudi. Cette loi représente un virage important dans la prise en considération des langues locales comme trésor national. Attaché à la culture et à l'identité alsacienne, je me félicite de l'adoption de ce texte qui rassemble les défenseurs des spécificités régionales dont je fais partie.

Après avoir perdu une part de notre identité avec la disparition de la région Alsace en 2015, il est primordial de se battre pour sauvegarder et même pour renforcer la langue alsacienne. Il s'agit là de reconquérir notre identité locale.

Nous avons porté et défendu l'entrée des langues régionales à l'école, de la primaire au lycée. Elles seront maintenant reconnues comme matières facultatives et pourront faire l'objet de projets d'apprentissages immersifs, des semaines pendant lesquelles les enseignements pourront se faire dans la langue. Nos collectivités et établissements pourront s'investir pleinement dans la transmission de la langue alsacienne si elles le souhaitent. L'état jacobin de l'Éducation nationale va pouvoir se desserrer sur ce sujet.

Nous avons aussi obtenu que les services publics puissent proposer des messages traduits en langue locale dans leurs supports de communication. Pour que vive la langue alsacienne, il faut pouvoir la rencontrer en permanence, y être confronté dans notre quotidien.

Enfin, les signes particuliers de nos langues vont pouvoir être reconnus dans l'état civil. Enfin, nous pourrions transmettre notre histoire à travers le prénom de nos enfants qui pourront directement être empruntés de langues régionales.

Cette étape pour la juste reconnaissance des langues et donc de nos identités régionales s'inscrit dans un mouvement plus global qui a émergé depuis quelques années et qui va dans le bon sens. Ainsi, la réforme du baccalauréat qui rentrera pleinement en application à la rentrée prochaine permet désormais de choisir sa langue régionale comme matière parmi les épreuves du bac ou encore la reconnaissance récente des enseignements bilingues français-langue régionale.